



CHAMBRINFO 28



WWW.EURE-ET-LOIR.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR

> RÉGLEMENTATION

Le Conseil Stratégique Phytosanitaire : 2024, c'est maintenant

Dès le 1^{er} janvier 2024, toutes les exploitations utilisatrices de produits phytosanitaires devront avoir un 1^{er} Conseil Stratégique Phyto (CSP). L'attestation de réalisation de ce CSP sera indispensable pour renouveler le Certiphyto.

C'est une échéance qui peut paraître lointaine mais qui, dans les faits, nous amène déjà à une situation préoccupante : tous les agriculteurs devant renouveler leur Certiphyto en 2024 devront justifier d'un CSP.

Seules 3 situations bénéficient d'une exemption totale de CSP :

- les exploitations certifiées Agriculture Biologique sur 100 % de leur SAU,

- les exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE 3),

- les exploitations qui n'utilisent que des produits de biocontrôles ou des substances à faible risque ou des substances de base.

Hormis ces trois cas de figure, un agriculteur qui n'aura pas réalisé de CSP ne pourra pas renouveler son Certiphyto. Il sera alors dans l'impossibilité d'acheter les produits nécessaires à sa production.

Or, seules les entreprises de conseil agréées et indépendantes de la distribution ou de l'application de produits phytosanitaires peuvent réaliser ce CSP. A ce jour en Eure-et-Loir, seule la Chambre d'agriculture est en mesure de délivrer ce conseil. C'est pourquoi, depuis plus d'un

an, nous nous sommes dotés en interne des ressources nécessaires afin de pouvoir accompa-

gner les agriculteurs et menons des actions d'information et de sensibilisation. Nous avons éga-

lement lié des partenariats avec les coopératives pour proposer des sessions collectives et individuelles.

A un an de l'échéance, nous souhaitons alerter les agriculteurs qui renouvellent leur Certiphyto en 2024 de l'urgence à nous contacter. Les sessions se remplissent de jour en jour et nous souhaitons absolument pouvoir accompagner dans les temps tous ceux qui en auraient besoin.

+ D'INFO :

Retrouvez toutes les informations pour passer votre CSP dans les temps sur le site de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir : <https://bit.ly/37tTjTd>

**CONTACTS**

Christelle Bercé
Tél. : 02.37.24.45.51
c.berce@eure-et-loir.chambagri.fr
Amandine Roux
Tél. : 02.37.53.44.40
a.roux@eure-et-loir.chambagri.fr

> BRÈVES

Marine Locquet rejoint la Chambre d'Eure-et-Loir

Marine Locquet est arrivée le 1^{er} septembre à la Chambre



d'agriculture d'Eure-et-Loir, après avoir été ingénieure de projet en sites et sols pollués dans un bureau d'études à Paris. Au sein du service conseil agronomie expérimentation environnement, elle anime l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Maillebois, et intervient sur la prestation agricole des AAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais. Elle a pour mission d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de bonnes pratiques sur les enjeux nitrates et herbicides pour maintenir une bonne qualité de l'eau.

CONTACT

Marine Locquet
Tél. : 06.60.43.84.80
m.locquet@eure-et-loir.chambagri.fr

Hackathon : rendez-vous le 23 novembre de 9 heures à 19 heures

Contribuez au développement de notre territoire en participant au prochain hackathon organisé au lycée Nermont à Châteaudun. Durant une journée, relevez le défi de l'agriculture de demain : Comment faire de la biodiversité une alliée pour la production ? Comment donner plus de sens à son alimentation ? Plus d'infos sur <https://bit.ly/399ru3M>

**Paniers Gourmands Terres d'Eure-et-Loir**

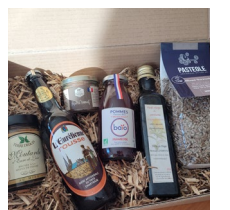
L'Association Terres d'Eure-et-Loir lance un tout nouveau projet : la réalisation de paniers garnis composés à 100%

de produits Terres d'Eure-et-Loir, à destination des communes, collectivités, comités d'entreprises...

La proximité étant une des valeurs de Terres d'Eure-et-Loir, l'Association a choisi de travailler avec des acteurs locaux pour la confection de ses paniers : l'ESAT Le Village des Métiers de l'ADAPEI 28. Savourez notre terroir en offrant eurélien.

CONTACT

Marie Eon
Tél. : 02 37 24 45 09
m.eon@eure-et-loir.chambagri.fr



> CERTIFICATION

Le nouveau cahier des charges HVE bientôt disponible

Après de nombreux mois d'échanges, de négociations, de mises en pratique, d'évaluations, le nouveau cahier des charges sera publié très prochainement pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

La certification environnementale « Haute Valeur Environnementale » réalisée à l'échelle de l'exploitation permet entre autres d'accéder au deuxième niveau de paiement de l'écotaxe* (≈ 80 €/ha), d'être exempté de Conseil Stratégique Phytosanitaire... Elle est construite autour de quatre thématiques : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. Les exploitations doivent obtenir au minimum 10 points dans chacune de ces thématiques pour obtenir la certification HVE. De nombreux

critères ont été revus (changement des références, des seuils et du nombre de points obtenus) et des nouveaux items sont apparus. N'hésitez pas à évaluer votre exploitation avec ce nouveau cahier des charges. La Chambre peut également positionner votre exploitation par rapport à HVE et vous aider à établir un plan d'actions personnalisés.

Nous accompagnons également les exploitations sur les autres niveaux de la certification environnementale, rapprochez-vous de nos conseillers pour connaître les modalités.

*sous conditions

CONTACT

Maud Evrard
Tél. : 02.37.24.46.52
m.evrard@eure-et-loir.chambagri.fr



> FORMATION

Agriculteurs, salariés : programmez vos formations

La saison hivernale approche. La Chambre d'agriculture vous propose de nombreuses formations en Eure-et-Loir pour les mois de novembre à février. La brochure formation par la semaine dernière est disponible sur le site Internet de la Chambre. Les catalogues des formations ayant lieu en région Centre-Val de Loire, spécifiques Agriculture biologique et Circuits-courts, sont également disponibles... Pour vous inscrire, vous pouvez contacter directement le responsable de stage indiqué ou nous retourner le bulletin d'inscription en format papier ou via le formulaire du site <https://bit.ly/2YQHulM>.

A noter qu'en 2022, l'Etat a doublé le crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise, afin de

vous aider à couvrir les coûts de la formation et les frais annexes. En effet, une journée de formation vous ouvre dorénavant un crédit d'impôt d'environ 147 euros. Pour les salariés d'exploitation, il existe un programme spécifique pris en charge à 100% par Ocapiat. Ils ont également la possibilité de participer aux autres formations en déposant un dossier « Boost compétences » qui assure un financement partiel du coût de la formation. De plus, en étant adhérent de l'Association des Salariés Agricoles du département, ils peuvent bénéficier de prises en charge complémentaires.

CONTACT

Bertrand de Lacheisserie
Tél. : 02.37.24.45.42
b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

